

# Regards

sur Anjou

Volume 36, numéro 4 — Mai 2009

## Fête de la famille 2009 Pour un Québec famille

C'est dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, qui se tiendra du 11 au 17 mai 2009, sous le thème *Pour un Québec famille*, que l'arrondissement d'Anjou organise une grande fête de la famille le **dimanche 24 mai, de 10 h à 15 h, au parc Chénier sis au 5555, avenue de l'Aréna.**

### Une foule d'activités

Plusieurs activités sont au programme de la journée: kiosques d'information sur les services offerts par l'arrondissement d'Anjou et par les organismes communautaires, sportifs et culturels; ateliers de bricolage; etc. En plus des structures gonflables, il y aura un dîner de hot dogs et de pizzas aux tomates offert à tous entre 11 h 30 et 12 h 30.

### Service de transport gratuit

Pour faciliter l'accès au site de la fête, un service de transport par autobus sera offert gratuitement aux résidents des secteurs des Roseraies et du Haut-Anjou.

### Les départs se feront à deux endroits:

- Succursale de la bibliothèque—7070, rue Jarry Est, à 9 h 30, 10 h 30 et 11 h 30;
- École des Roseraies—6440, boulevard Les Galeries d'Anjou, à 9 h 45, 10 h 45 et 11 h 45.

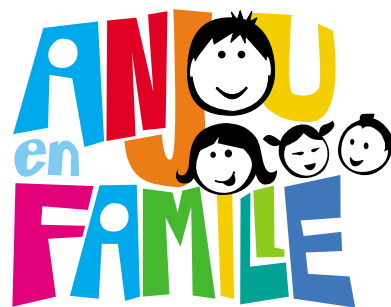
Les heures de départ du site seront les suivantes: 12 h 30, 13 h 30, 14 h 30, 15 h 30.

### Une réalisation collective

La journée est organisée par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Anjou en collaboration avec le Carrefour des femmes d'Anjou, le Carrefour Jeunesse-Emploi Anjou/St-Justin, le Carrefour Solidarité Anjou, le Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références Anjou (CHORRA), le Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC).

Notez qu'en cas de pluie les activités de cette grande fête se tiendront dans l'aréna Chénier. L'événement aura donc lieu beau temps, mauvais temps!

**Renseignements:** 514 493-8200 (le jour) ou 514 493-8223 (le soir et la fin de semaine).



### Message de Luis Miranda

Maire d'arrondissement,  
conseiller de la Ville de Montréal et membre du comité exécutif

## C'est le printemps!

Le mois de mai marque le retour des températures estivales, le réveil de la nature et le temps des multiples activités et travaux printaniers. C'est également le moment de l'année pour marcher davantage ou se déplacer à vélo tout en profitant de la qualité de notre environnement.

Toute une série de mesures, de moyens et d'opportunités pour profiter à plein de cette période de l'année vous sont proposés dans le présent numéro de *Regards sur Anjou*.

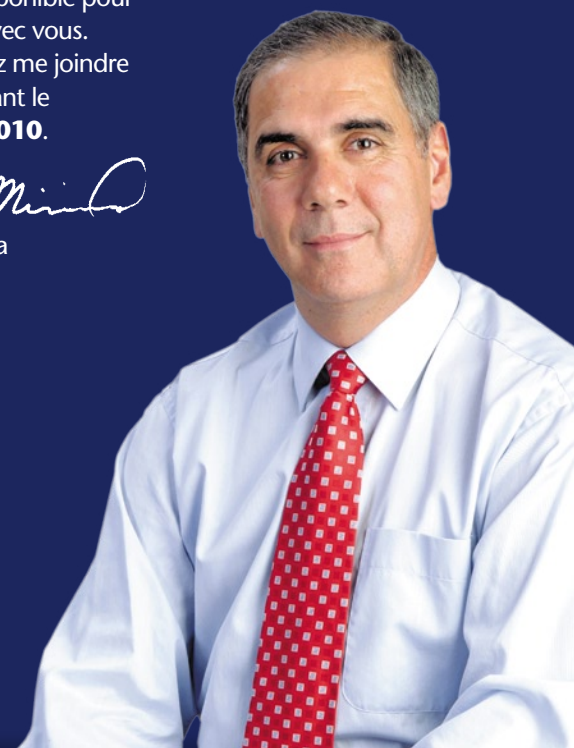
Je vous invite donc à consulter, entre autres, le bref résumé du code du piéton que nous publions ce mois-ci. Nous voulons que chacun de nous, que nous soyons automobiliste, cycliste ou piéton, contribue à améliorer notre sécurité routière.

Il en va de même de la qualité de notre environnement. Ainsi, les Angevines et les Angevins sont invités à participer à la collecte printanière des branches d'arbres. Sur demande, nos équipes viendront récupérer le fruit de votre travail d'émondage du printemps. N'hésitez donc pas à faire appel à elles et surtout soyez extrêmement prudents à proximité des installations électriques lors de l'émondage. N'hésitez pas à confier, au besoin, ce travail à des spécialistes.

Nos équipes s'affairent activement au nettoyage des rues et des flots de verdure, veillent à ce que nos parcs soient propres et que les équipements soient fonctionnels. Grâce à votre contribution personnelle à ce grand ménage, tout autour de votre maison et dans votre environnement immédiat, je ne doute pas que le printemps sera fleuri pour tous les Angevines et Angevins.

N'oubliez pas que je suis toujours disponible pour échanger avec vous. Vous pouvez me joindre en composant le **514 493-8010**.

Luis Miranda



### Avis aux 6 à 11 ans et aux aînés

Émission de la carte OPUS avec photo à Anjou les 25, 26 et 27 mai, de 9 h 30 à 19 h 30, à voir en page 2



### DES QUESTIONS?

Accueil, information et orientation  
514 493-8000



## Nomination du maire suppléant d'arrondissement



M. Gilles Beaudry

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 avril, M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, district Ouest, a été désigné maire suppléant d'arrondissement pour les mois de mai, de juin, de juillet et d'août 2009.

## Séance du conseil d'arrondissement

La prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement aura lieu le mardi 2 juin à 19 h. Elle se tiendra comme d'habitude à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine. Tous les citoyens y sont les bienvenus. La séance ordinaire sera interrompue pour la saison estivale.

## Bureau du citoyen

Le Bureau du citoyen sera ouvert les samedis 9 mai et 13 juin prochains entre 9 h et midi. Vous pourrez y rencontrer, sans rendez-vous, l'un de vos élus pour discuter de tout sujet concernant l'arrondissement et faire les suggestions, les demandes ou les commentaires qui vous tiennent à cœur. Bienvenue!

Samedi 9 mai: Rémy Tondreau  
Conseiller d'arrondissement  
District Est

Samedi 13 juin: Luis Miranda  
Maire d'arrondissement, conseiller de la  
Ville de Montréal et membre du comité exécutif

Mentionnons qu'il fera ensuite relâche jusqu'au 19 septembre. Cette date représentera la dernière possibilité, avant les élections municipales, de rencontrer l'un de vos élus dans le cadre du Bureau du citoyen.

Le Bureau est situé au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

## Journée nationale des patriotes

À l'occasion de la Journée nationale des patriotes, les **bureaux administratifs** de l'arrondissement ainsi que la **bibliothèque Jean-Corbeil** et **sa succursale** seront **fermés** le **lundi 18 mai**.

## Taxes 2009 : 2<sup>e</sup> versement

Le deuxième et dernier versement du compte de taxes sera exigible le **lundi 1<sup>er</sup> juin**. Un paiement après cette date occasionne des frais d'intérêt et une pénalité.

## Bonne fête des Mères

Rien ne remplace une mère... Aussi, nous la remercions une fois par année de tout l'amour et de toute l'attention qu'elle nous a prodigués depuis toujours. Le dimanche 10 mai, jour de leur fête, célébrons-les en leur offrant ce qui les touchera assurément: notre présence!

Les élus et les employés de l'arrondissement souhaitent à toutes les mères angevines une chaleureuse fête en compagnie de leur famille.



## Célébration des 100 ans de Meubles Léon Itée

Le jeudi 2 avril dernier, M. Terry Leon, président et chef de la direction de Meubles Léon Itée, était de passage au magasin d'Anjou afin de célébrer le centenaire de la fondation de Meubles Léon Itée.

Prenant la parole, M. Leon a tracé un bref historique des 100 dernières années de l'entreprise et remercié chaleureusement ses associés. La cérémonie s'est déroulée en présence des associés du magasin situé au 11201, rue Renaude-Lapointe à Anjou, de dignitaires locaux ainsi que des représentants de la Maison de jeunes Le Chemin faisant et de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Justine.

M. Terry Leon a également annoncé que, dans le cadre du centenaire, la compagnie Meubles Léon Itée offrira gracieusement des meubles à des organismes qui se consacrent aux jeunes dans le besoin et que 64 hôpitaux, soit un par collectivité abritant un magasin Léon, recevront de nouveaux meubles destinés à rendre la vie des patients et de leur famille plus confortable. De surcroît, partout au pays, chaque magasin Léon offrira 100 heures de bénévolat à des organismes locaux.

C'est avec émotion que la Maison de jeunes Le Chemin faisant et la Fondation de l'Hôpital Sainte-Justine ont salué l'initiative de Meubles Léon Itée.



Sur la photo, on aperçoit, de gauche à droite: M. Rémi Côté, directeur, magasin Léon d'Anjou, M. René Obregon, directeur de la Maison de jeunes Le Chemin faisant, M. Terry Leon, président et chef de la direction de Meubles Léon Itée, M<sup>me</sup> Michelle Zammit, conseillère d'arrondissement, M<sup>me</sup> Diane Fabi, directrice des communications, Fondation de l'Hôpital Sainte-Justine, M. Martin Lapointe, attaché politique et responsable du bureau de comté de la ministre déléguée aux Services sociaux et députée d'Anjou, M<sup>me</sup> Lise Thériault.



## Carte OPUS

### Émission de la carte OPUS enregistrée avec photo pour les écoliers de 6 à 11 ans et les aînés de 65 ans et plus

Les 25, 26 et 27 mai, la carte OPUS sera émise par la STM de 9 h 30 à 19 h 30 à la salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil.

La carte OPUS avec photo est acceptée dans tous les autobus et dans toutes les stations de métro. **Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2009, elle sera obligatoire pour bénéficiaire du tarif réduit offert par la STM.**

#### Pour les écoliers de 6 à 11 ans

- La somme de 3,50 \$ sera exigée en monnaie exacte lors de l'émission de la carte de l'écolier valide pour une durée de trois ans ou jusqu'à l'année de ses douze ans. Une fois émise, les parents pourront y charger les titres de transport appropriés.
- Une pièce d'identité attestant l'âge doit être présentée (carte d'assurance maladie, certificat de naissance ou passeport).
- Un formulaire disponible sur place doit être rempli et signé par un parent ou un représentant de l'autorité parentale. Ce formulaire de demande se trouve aussi sur le site Internet au [www.cartopus.info](http://www.cartopus.info). Les parents peuvent donc le remplir, le signer à l'avance et le transmettre à la personne qui accompagne leur enfant s'ils ne peuvent pas se déplacer eux-mêmes.

#### Pour les aînés de 65 ans et plus

- Aucuns frais ne sont prévus pour échanger une carte d'or contre une carte OPUS.
- Un montant de 13,50 \$ sera exigé aux personnes qui viennent d'avoir 65 ans et plus ou qui ne possèdent pas encore leur carte d'or.
- Une pièce d'identité attestant l'âge est obligatoire pour obtenir cette carte valide pour une période de sept ans (carte d'assurance maladie, certificat de naissance ou passeport).

Le personnel de la STM sera disponible sur place pour aider et renseigner les personnes qui se présenteront à la salle d'animation afin d'obtenir leur carte OPUS. Des prises de rendez-vous ne sont pas prévues.

#### Point d'émission habituel de la carte OPUS avec photo

À défaut de se présenter ces jours-là, à la salle d'animation de la bibliothèque, il sera toujours possible d'obtenir cette carte à l'endroit suivant:

#### Studio SPEQ Photo

2020, rue University  
Niveau Métro McGill, local B315  
Tél.: 514 STM OPUS ou 514 786-6787

Les heures d'ouverture du studio SPEQ Photo sont du lundi au vendredi de 9 h à 18 h et le samedi de 10 h à 17 h.

Renseignements sur le service offert en arrondissement: Direction des affaires publiques et du greffe, au **514 493-8000**.





Service gratuit

## Déchiquetage de vos documents personnels

Les Angevines et les Angevins se préoccupent plus que jamais de la protection de l'environnement. En réponse à cet intérêt commun, l'arrondissement met à la disposition des citoyens un service de déchiquetage gratuit de vos documents personnels et confidentiels, le **13 juin**.

C'est la firme Iron Mountain qui est chargée de ce mandat et offre une solution d'élimination sûre, conforme, complète et économique. En plus des documents personnels et confidentiels des citoyens et des entreprises, comme les rapports d'impôts et les relevés bancaires, en papier, la firme détruit également tout document en plastique ou utilisant d'autres supports.

L'opération est effectuée dans le respect de l'environnement. La destruction s'exécute devant vous en toute sécurité et de façon confidentielle.

Veillez noter qu'une preuve de résidence sera exigée. Un camion de déchiquetage sera sur le territoire selon un horaire prédéterminé dans les stationnements suivants :

- Mairie d'arrondissement  
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine – 9 h à 13 h
- Édifice municipal  
7171, rue Bombardier – 13 h 15 à 16 h

Nous encourageons tous les citoyens à utiliser ce service qui répond parfaitement aux notions de développement durable.

**Renseignements :** Direction des affaires publiques et du greffe, au 514 493-8000.



## Collecte printanière de branches d'arbres

Cette année, la collecte printanière de branches d'arbres aura lieu du **19 au 22 mai et du 25 au 29 mai**, entre 8 h 30 et 16 h. Pour faciliter le travail des employés, nous vous prions d'observer les règles suivantes :

- apportez les branches à déchiqeter à l'avant de l'édifice ou de la résidence;
- placez l'extrémité coupée des branches du côté de la rue;
- assurez-vous que les branches n'empiètent aucunement sur le trottoir ou sur la rue;
- faites en sorte que le diamètre du tronc n'excède pas 15 cm (6 po), soit la capacité maximale de la déchiqueteuse.

Le service de collecte des branches est offert sur demande seulement. Les citoyens qui veulent faire ramasser leurs branches sont priés de téléphoner au 514 493-5130.

À noter qu'une autre collecte est prévue à l'automne.

## Semaine internationale du compostage

### Procurez-vous du compost gratuitement

Depuis plus de 10 ans, le Québec souligne chaque année la Semaine internationale du compostage. En 2009, elle a lieu **du 3 au 9 mai**. Le compost permet de diminuer la quantité de matières organiques acheminées dans les sites d'enfouissement et constitue un engrais naturel pour le jardin qui enrichit les sols.

C'est dans ce cadre que l'arrondissement d'Anjou vous invite à vous procurer du compost gratuitement les **9 et 10 mai, de 8 h à 18 h, au Complexe environnemental de Saint-Michel**. Situé au 2235, rue Michel-Jurdant (côté est de la TOHU), le complexe est accessible par le prolongement nord de la rue d'Iberville. N'oubliez pas d'apporter une preuve de résidence, une pelle et des contenants solides pour recueillir le compost en vrac.

Riche en éléments nutritifs utiles pour enrichir le sol, votre compost redonnera de la vigueur à votre pelouse, allégera le sol de vos plates-bandes et de vos arbustes ou protégera vos vivaces, et favorisera le contrôle des mauvaises herbes.

#### Si vous avez des questions concernant :

- **la remise de compost**, consultez le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse [ville.montreal.qc.ca/environnement](http://ville.montreal.qc.ca/environnement);
- **le compostage**, visitez le site du Conseil canadien du compostage, au [www.compost.org](http://www.compost.org), et celui de Recyc-Québec au [www.recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca).



## Propreté et tonte de gazon Gardons notre Anjou propre

La tonte de gazon est une activité importante des mois d'été qui doit se faire tout en respectant notre voisinage et en gardant les rues de notre arrondissement propres. Nous tenons donc à vous rappeler qu'il est formellement interdit de jeter vos rognures ou résidus de gazon à la rue ou en bordure des trottoirs, sous peine de recevoir une contravention. Cette interdiction s'applique tant aux résidents de l'arrondissement d'Anjou qu'aux entrepreneurs ou aux compagnies d'aménagement paysager.





## Sécurité routière

# Pour tout savoir sur le code du piéton



Pour assurer notre sécurité, comme piéton, nous avons des droits et... des devoirs. En voici l'essentiel...

### Le Code de la sécurité routière oblige le piéton à :

- emprunter en tout temps le trottoir;
- traverser aux passages pour piétons;
- se conformer aux feux de piétons installés aux intersections. S'il n'y en a pas, il doit respecter les feux de circulation.

### Quelle est la signification des feux de piétons ?



- Une **silhouette fixe** autorise le piéton à traverser la rue avec prudence, en surveillant les véhicules qui effectuent un virage.
- Une **main fixe ou un signal** clignotant indique au piéton qu'il ne doit pas traverser. Cependant, s'il est déjà en train de traverser, il doit poursuivre son chemin.

### Comme piéton, le Code interdit aussi de :

- traverser une intersection en diagonale, sauf en présence d'un agent de la circulation;
- faire de l'auto-stop sur la chaussée ou à un endroit où le dépassement est interdit;
- se tenir sur la chaussée pour parler avec l'occupant d'un véhicule.

Avant de s'engager sur un passage pour piétons qui n'est pas situé à une intersection comportant des feux de circulation, le piéton doit s'assurer de pouvoir le faire sans risque. Par exemple, en établissant un contact visuel avec l'automobiliste ou le cycliste.

À défaut d'intersection ou de passage pour piétons, le piéton doit céder le passage aux automobilistes et aux cyclistes.

Pour bien vous informer de tout ce qui se rapporte au piéton dans le Code de la sécurité routière, nous avons extrait pour vous la plupart des articles qui portent sur le piéton.

Un piéton qui ne se conforme pas aux feux de piétons ou à la signalisation est passible d'une amende minimale de 15 \$. Celui qui n'utilise pas un passage pour piétons ou une intersection pour traverser un chemin public risque de payer de 15 \$ à 30 \$ de contravention.

## Articles extraits du Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24.2) relatifs aux piétons

Priorité au piéton	
<b>408</b>	Le conducteur d'un véhicule routier ou d'une bicyclette doit céder le passage à un piéton qui traverse en face d'un feu blanc ou d'un feu clignotant de piétons.
<b>409</b>	À une intersection réglementée par des feux de circulation, le conducteur d'un véhicule routier ou d'une bicyclette doit céder le passage à un piéton qui fait face à un feu vert.
Passage pour piétons	
<b>410</b>	Lorsqu'un piéton s'engage dans un passage pour piétons, le conducteur d'un véhicule routier doit immobiliser son véhicule et lui permettre de traverser et le conducteur d'une bicyclette doit également lui permettre de traverser.
<b>444</b>	Lorsque des feux de piétons sont installés à une intersection, un piéton doit s'y conformer. <b>Feu blanc</b> En face d'un feu blanc, un piéton peut traverser la chaussée. <b>Feu orange</b> En face d'un feu orange, un piéton ne peut s'engager sur la chaussée. <b>Feu clignotant</b> En face d'un feu clignotant, un piéton qui a déjà commencé à traverser la chaussée doit presser le pas jusqu'au trottoir ou à la zone de sécurité.
Feux de circulation	
<b>445</b>	Lorsqu'il n'y a pas de feux de piétons, un piéton doit se conformer aux feux de circulation.
Vérification	
<b>446</b>	À un passage pour piétons qui n'est pas situé à une intersection réglementée par des feux de circulation, un piéton doit, avant de s'y engager, s'assurer qu'il peut le faire sans risque.
Priorité de passage	
<b>447</b>	Lorsqu'il n'y a pas d'intersections ou de passages pour piétons clairement identifiés et situés à proximité, un piéton qui traverse un chemin public doit céder le passage aux véhicules routiers et aux cyclistes qui y circulent.
Passage pour piétons	
<b>450</b>	Lorsqu'il y a une intersection ou un passage pour piétons à proximité, un piéton ne peut traverser un chemin public qu'à l'un de ces endroits.
Traverser en diagonale	
<b>451</b>	Un piéton ne doit traverser une intersection en diagonale que s'il y est autorisé par un agent de la paix, un brigadier scolaire ou une signalisation.
Trottoir	
<b>452</b>	Lorsqu'un trottoir borde la chaussée, un piéton est tenu de l'utiliser. En cas d'impossibilité d'utiliser le trottoir, le piéton peut longer celui-ci sur le bord de la chaussée, en s'assurant qu'il peut le faire sans danger.
Absence de trottoir	
<b>453</b>	Lorsqu'aucun trottoir ne borde une chaussée, un piéton doit circuler sur le bord de la chaussée et dans le sens contraire de la circulation des véhicules, en s'assurant qu'il peut le faire sans danger.





▲ Des gagnants en compagnie de MM. Luis Miranda et Gilles Beaudry, ainsi que de M<sup>mes</sup> Andrée Hénault et Michelle Zammit.



▲ De gauche à droite, M<sup>me</sup> Andrée Hénault et les membres du comité d'embellissement, M<sup>mes</sup> Jeannine LeBire, Pierrette Turcotte, Claudette Bélanger, Thérèse Goyette (présidente), Jacqueline Lacombe, Annie Dastous et Nicole Corbeil. On reconnaîtra aussi sur cette photo M<sup>me</sup> Michelle Zammit et MM. Luis Miranda et Gilles Beaudry.

## Félicitations aux gagnants du concours de décorations de Noël

Le concours de décorations de Noël tenu en décembre dernier par le comité d'embellissement a remporté un franc succès. Nous avons tous pu apprécier l'originalité des décorations qui se présentaient sous nos yeux ainsi que la splendeur des mille et une lumières qui étincelaient le soir venu. Comme c'était beau!

Nos artisans de la magie du temps des fêtes ont été accueillis le 20 mars à la mairie d'arrondissement où une plaque commémorative leur a été remise en guise de remerciements. La cérémonie s'est déroulée en présence de M. Luis Miranda, maire de l'arrondissement d'Anjou, conseiller de la Ville de Montréal et membre du comité exécutif, de M<sup>me</sup> Andrée Hénault, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou, de M<sup>me</sup> Michelle Zammit, conseillère d'arrondissement, district Centre, et de M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, district Ouest.

Les Angevines et les Angevins se joignent aux autorités municipales pour dire un sincère merci aux membres du comité d'embellissement qui ont accompli gracieusement et avec générosité un excellent travail.

**M<sup>me</sup> Bruna et M. Carlo Distefano**  
9103, avenue de Louesse

**M<sup>me</sup> Nicole et M. Réjean Blondin**  
9211, avenue Justine-Lacoste

**M. Luigi Dec'icco**  
7331, rue Jarry

**M<sup>me</sup> Marlene Laurenzana**  
8580, avenue d'Allonnes

**M<sup>me</sup> Serina et M. Dominico Iannzzi**  
8520, avenue Vernantes

**M<sup>me</sup> Anna et M. Dominico Spadafora**  
8371, avenue André-Laurendeau

**M<sup>me</sup> Linda Bujold et M. Neil Rail**  
6441, boulevard des Roseraies

**M<sup>me</sup> Rolande Galarneau et M. Gaétan Lizotte**  
6462, terrasse Val d'Anjou

**Les Roseraies d'Anjou (étape 2)**  
6850, boulevard des Roseraies

**MM. Petro et Tony Plessas**  
Madisons  
7265, boulevard Les Galeries d'Anjou

**M. Jésus Daniel, M<sup>me</sup> Maria Fatima, M<sup>me</sup> Gabriela Alexandra et M. Edin Gonzalez**  
7801, boulevard Wilfrid-Pelletier

**M<sup>me</sup> Claudette et M. Robert Frenette**  
7775, place Bayeaux

**M<sup>me</sup> Diane et M. Roger Dauphinais**  
8271, place Vaujours

**M. Michel Steeve Charette**  
7911, avenue Bodinier

**M<sup>mes</sup> Maria et Eugenia Augusta**  
7881, avenue de Nantilly

**M<sup>me</sup> Claudette et M. Michel Clément**  
8251, avenue Curé-Clermont

**M. Roger Bouthillette**  
8411, avenue Curé-Clermont

**M<sup>me</sup> Elena et M. Georges Mirea**  
8347, place Croissy

**Famille Roussy**  
7046, avenue Lévesque

**M<sup>me</sup> Betty et M. Robert Trottier**  
8407, avenue du Mail

**Dwayne Spark et la famille**  
8441, avenue Sublaines

**Famille Raposo**  
7181, boulevard Roi-René

**M<sup>me</sup> Nathalie Nadeau et M. Luc Desjardins**  
7761, avenue Rondeau

**Les familles Arcila et Méjia**  
8674, avenue Georges

## Aucune inspection des immeubles résidentiels à Anjou

Bien que la Ville de Montréal avise les propriétaires d'immeubles résidentiels que la phase 2 relative à l'inspection extérieure des propriétés est en cours pour finir le 30 juin prochain, cette annonce ne s'applique pas à notre arrondissement. En effet, toutes les propriétés d'Anjou ont pu être inspectées lors de la phase 1, l'an dernier. Rappelons que cette inspection est nécessaire pour améliorer la qualité des données servant à l'évaluation des propriétés, conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*.



## Best-sellers en location, gratuits pour les mamans!

Les deux bibliothèques d'Anjou souligneront la fête des Mères le 10 mai prochain en offrant la location gratuite d'un volume de la collection des best-sellers à toutes les mamans.

## En 2009, les bibliothèques publiques de Montréal LANCENT ET COMPTENT!

### Pour les 9 à 14 ans

La bibliothèque Jean-Corbeil invite les jeunes de 9 à 14 ans à mesurer leurs connaissances sur le Club de hockey Les Canadiens!

Un jeu-questionnaire à saveur sportive se tiendra à la bibliothèque Jean-Corbeil le samedi 30 mai, à 14 h, au 7500, avenue Goncourt.

Prix de participation à gagner!

Inscrivez-vous vite...  
Nombre maximum de 30 joueurs! Inscription depuis le 1<sup>er</sup> mai au comptoir du prêt de la bibliothèque.



**Renseignements:**  
514 493-8260.

## Comment joindre l'arrondissement d'Anjou?

Mairie de l'arrondissement d'Anjou  
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine  
Anjou (Québec) H1K 4B9

Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h

Accueil, information et orientation  
**514 493-8000**

Bulletin d'information  
**Regards**  
sur Anjou



*Regards sur Anjou* est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication:  
Réalisation et conception graphique:  
Impression:  
Tirage:  
Distribution:  
Site Web:  
Dépôt légal:

Aline Boulé  
Octane  
Trahan Dugas imprimeur (TDI)  
22 000 exemplaires  
Société canadienne des postes (Médiaposte)  
ville.montreal.qc.ca/anjou  
2<sup>e</sup> trimestre 1980  
Bibliothèque et  
Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et  
Archives Canada

Copyright 2009 par l'arrondissement d'Anjou.  
La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.

# Recyclage des meubles

Deux possibilités s'offrent à vous si vous souhaitez vous défaire de vos meubles et qu'ils connaissent une nouvelle vie: l'Écocentre de Rivière-des-Prairies et la Conférence St-Vincent-de-Paul, paroisse de St-Conrad.

## Les modalités

### Écocentre de Rivière-des-Prairies

Vous pouvez aller déposer vos meubles à l'Écocentre.

#### Où?

Au 11400, rue Léopold-Christin (à l'arrière de la cour de voirie du 9255, boulevard Henri-Bourassa Est, entre les boulevards Rodolphe-Forget et Rivière-des-Prairies)

#### Quand?

Horaire d'été (du 15 mars au 14 octobre)

Mardi au vendredi: 9 h à 18 h

Samedi et dimanche: 9 h à 17 h

Fermé le lundi

Tél.: 514 868-4277

### Conférence St-Vincent-de-Paul, paroisse de St-Conrad

Apportez vos meubles à la Conférence St-Vincent-de-Paul. Cet organisme de bienfaisance en fera profiter des personnes dans le besoin ou les revendra pour financer ses activités.

#### Où?

6527, avenue Azilda (une rue à l'ouest de l'avenue Des Ormeaux)

#### Quand?

Le mardi entre 9 h et 16 h

Tél.: 514 351-2887



# Ne nourrissez pas les pigeons

Saviez-vous qu'un règlement de l'arrondissement interdit à toute personne de nourrir les pigeons, les mouettes et les goélands sur le territoire. En effet, ces oiseaux, notamment le Pigeon biset, s'installent là où la nourriture est disponible. Or, ils transmettent certaines maladies comme la salmonellose ou l'ornithose (pathologie pulmonaire), sont porteurs de parasites comme les poux, les puces, les tiques et les mites, et représentent donc un risque pour la santé humaine.



tant qu'ils trouvent de quoi s'alimenter. Ainsi, il a été clairement établi qu'un milieu urbain « compte autant de pigeons que sa population veut bien en nourrir ». Autrement dit, faute de nourriture, ils s'envoleront vers des lieux qui pourront les accueillir ainsi que leur progéniture.

Nous vous demandons d'être vigilants en la matière. Ne laissez pas à leur portée des immondices et faites en sorte qu'ils ne puissent pas se servir dans vos poubelles.

Pensez-y avant d'élever une colonie!

Quiconque contrevient au règlement est passible d'une amende minimale de 100 \$ et d'au plus 1 000 \$.

En dehors des villes, ces oiseaux cherchent leur nourriture dans les champs cultivés, dans les basses-cours... En milieu urbain, ils visitent les dépotoirs, les gares de triage, les rues et les jardins. Une fois leur territoire délimité, ils y restent

# Arrachez l'herbe à poux

Au Québec, 10% des gens sont affectés chaque année par le pollen de l'herbe à poux. Les coûts économiques annuels liés à ce problème sont estimés à près de 50 M\$. Pour contrôler l'herbe à poux, la méthode la plus simple, la moins coûteuse et qui n'entraîne aucun risque est l'arrachage manuel des plantes. En les arrachant **avant la floraison** (vers le début d'août), non seulement elles ne produiront pas des millions de grains de pollen, mais elles ne se reproduiront pas et n'envahiront pas les terrains.

## Comment reconnaît-on l'herbe à poux?

Il existe trois espèces d'herbe à poux: la petite, la grande et la vivace. La petite est celle que l'on retrouve le plus fréquemment. Elle s'installe le long des trottoirs, dans les ruelles et autour des arbres bordant une rue. Ses caractéristiques sont les suivantes:

- Ses feuilles: d'un vert uniforme des deux côtés, très découpées, elles sont opposées à la base et alternées à l'extrémité supérieure.
- Sa tige: elle est couverte de poils.
- Ses fleurs: les fleurs mâles sont verdâtres, regroupées en épi au sommet de la plante et peuvent mesurer jusqu'à 15 cm.
- Sa hauteur: à maturité, la plante mesurera généralement entre 10 cm et 100 cm (4 à 40 po).

## Croissance

Les graines d'herbe à poux germent habituellement à la mi-mai et la plante atteint sa maturité entre la fin juillet et la mi-août. À ce moment, les fleurs mâles sont épanouies et relâchent leur pollen.



## Conseils

Voici quelques conseils qui vous aideront à alléger les symptômes de l'allergie à l'herbe à poux:

- Éliminez le mal à la racine: détruisez le plus de plantes possible lorsque vous en trouvez. Notez que la plante n'est pas allergène au toucher.
- Favorisez les activités extérieures en fin de journée, alors que la concentration de pollen d'herbe à poux est moins élevée.
- Sortez après la pluie, alors que les grains de pollen sont collés au sol.
- À la maison, utilisez un climatiseur ou un filtre à air.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez visiter le site Internet de la Table québécoise de l'herbe à poux (TQHP): [www.tqhp.ca](http://www.tqhp.ca).